

communiqué
de presse

Inscriptions aux transports scolaires

Pour l'année 2021-2022, les (ré)inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes du 7 juin au 18 juillet 2021. Elles sont obligatoires, que les élèves circulent en train TER ou en car, pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée. C'est la Région des Pays de la Loire qui gère les transports publics via sa marque *Aléop*. La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) suit cette organisation en proximité.

Comment s'inscrire ou se réinscrire ?

Les inscriptions et réinscriptions se font en ligne sur le site aleop.paysdelaloire.fr du

lundi 7 juin au dimanche 18 juillet 2021.

Pour procéder à l'inscription, assurez-vous d'avoir une adresse e-mail valide, une photo d'identité numérisée et un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement automatique.

Pour renouveler l'inscription, il suffit de se rendre sur son compte transport *Aléop*, sur « Renouvellement », afin de vérifier et mettre à jour les informations concernant son/ses enfant(s), puis de choisir son mode de paiement.

Combien ça coûte ?

110 € par an et par enfant (gratuit dès le 3^{ème} enfant transporté), dans le respect des périmètres de transport définis (ayant droit). Pour les autres cas, le tarif est de 220 € par enfant (non ayant droit).

Comment récupérer son titre de transport ?

Pour les nouveaux inscrits et les enfants voyageant en train TER ou en car de ligne régulière, la Région enverra les cartes de transport scolaire fin août 2021 directement au domicile. Pour les réinscriptions si l'élève voyage en car scolaire, sa carte à puce reste la même et est à conserver d'une année sur l'autre dans son étui rigide. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription et du paiement.

La COMPA vous accompagne

Une question ? La COMPA accompagne les usagers si besoin pour l'inscription.

Alerte SMS Transports scolaires : travaux, intempéries, retards... pour être informés, abonnez-vous ! Rendez-vous sur www.pays-ancenis.com (inscription gratuite, à renouveler pour chaque rentrée).

Rappel des règles à respecter

- Sauf évolution de la situation sanitaire, le port du masque reste obligatoire pour tous les élèves, à partir de 11 ans, dans les transports. Le masque doit être porté en permanence et avec les bonnes règles d'usage pendant tout le trajet de l'élève. Le masque est obligatoire également dans l'enceinte de la gare nord, les distanciations sociales ne pouvant pas toujours être respectées. En cas de non-respect, des sanctions pourront être prises.

- À la montée comme à la descente, les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus doivent être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par une personne de 11 ans ou plus.

- Le port du gilet de haute visibilité est obligatoire tout au long du trajet du domicile à l'établissement scolaire et inversement, y compris à l'intérieur du car. La COMPA en distribuera un courant septembre à chaque nouvel inscrit, ainsi qu'aux élèves entrant en 6^e et en 2nde.

- Conformément au code de la route, les élèves doivent obligatoirement attacher leur ceinture de sécurité durant le trajet en car.

Plus de renseignements :

<https://aleop.paysdelaloire.fr/rentree-2021>

Conseil Régional des Pays de la Loire

aleop.paysdelaloire.fr
09 69 39 40 44

Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) – Service Transports scolaires

02 40 96 43 25
transports@pays-ancenis.com
www.pays-ancenis.com

